

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 mars 2023

PROTÉGER LES LOGEMENTS CONTRE L'OCCUPATION ILLICITE (N°818) - (N° 1010)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N ° 153

présenté par
M. Kasbarian

à l'amendement n° 10 de Mme Sebaihi

ARTICLE 2 TER

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.